



Réunion de la Commission de Concertation  
Vergadering van de Overlegcommissie

**mardi 24 octobre 2023 à 09:00**

## ORDRE DU JOUR - AGENDA

1. APPROBATION PROCES- VERBAL  
26/09/2023 et 11/10/2023

GOEDKEURING NOTULEN:

2. EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	17/PFU/190746 2/	Administration communale de Watermael-Boitsfort	Avenue Léopold Wiener 60 Régulariser une bulle saisonnière de tennis.	X	Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) application de la prescription particulière 13.al3 du PRAS (projets de construction dont l'emprise au sol dépasse 200 m <sup>2</sup> ) Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU
2.	09:20	PU/31686-23	Monsieur RENDERS	Rue des Garennes 2 bte A régulariser l'annexe arrière, uniformiser la façade de la rue, implanter une toiture terrasse accessible	X	application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (bien à l'inventaire) application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
3.	09:40	PU/31786-23	Monsieur et Madame ET/OU Violette MISSON	Rue Middelbourg 23 modifier la vitrine au rez-de-chaussée en façade avant	-	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)

4.	10:10	PU/31742-23	Monsieur et Madame EN/OF Christina PERREIJN	Avenue Emile Van Becelaere 75 isoler la toiture, aménager une lucarne dans le versant arrière, réaménager les espaces intérieurs d'une maison unifamiliale	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
5.	10:25	PU/31642-22	MINERVA CAPITAL S.R.L.	Rue de l'Hospice Communal 35 démolir un immeuble de bureau comportant un logement et construire 8 maisons unifamiliales	<b>R E P O R T</b>	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci)) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)